

**Comité exécutif du Programme
du haut Commissaire**
Soixante-troisième session
Genève, 1-5 octobre 2012

21 septembre 2012
Français
Original: Anglais et français

Actualisation des opérations du HCR en Afrique

Alors que les situations d'urgence nouvelles ou en cours d'aggravation continuent d'exiger beaucoup d'attention et de ressources du HCR en Afrique en 2012, la région continue d'offrir des perspectives de solutions aux anciennes situations de réfugiés. Certaines de ces situations ont trouvé une solution satisfaisante alors que d'autres continuent de poser des problèmes.

A. Analyse de la situation, y compris les nouveaux développements

Depuis janvier 2012, et la flambée de violence au nord du Mali, plus de 450 000 personnes ont été contraintes de fuir à l'intérieur du pays ou vers les pays voisins. Le HCR estime que l'on compte aujourd'hui presque 270 000 réfugiés au Burkina Faso, en Mauritanie et au Niger. L'enregistrement est en cours malgré les difficultés rencontrées dans l'accès et l'enregistrement d'une population réfugiée mobile. Le nombre de déplacés internes est estimé à quelque 486 000 personnes. Un appui financier très faible à la situation au Mali a contraint le HCR de limiter son assistance aux interventions de survie.

A fin août 2012, environ 175 000 personnes fuyant les combats au Sud-Kordofan et dans les Etats du Nil bleu au Soudan ont cherché refuge dans le Haut Nil et les Etats de l'Union, au Soudan du Sud, et 35 000 personnes supplémentaires ont fui vers l'Etat régional de Benishangul-Gumuz à l'ouest de l'Ethiopie, déclenchant une crise humanitaire de grande ampleur. Dans l'Etat de l'Unité, malgré les efforts déployés pour encourager les réfugiés à se déplacer vers des lieux plus sûrs, quelque 60 000 réfugiés sont restés près de la frontière à Yida, où les conditions sanitaires se sont beaucoup détériorées depuis la saison des pluies. Des ressources importantes ont été déployées vers les Etats d'Unité et du Haut Nil, mais des problèmes persistent, tels que l'absence d'infrastructures et de capacités techniques locales et des difficultés au niveau du transport de l'équipement au cours de la saison des pluies.

Au Darfour, alors que la situation évolue vers une réduction de la violence, des poches d'insécurité persistent dans les régions sous contrôle des rebelles où les combats se poursuivent. Alors que plus de 37 000 déplacés internes sont rentrés de leur plein gré dans leur foyer, on compte encore 1,75 millions de déplacés internes dans les camps et les zones d'installation mixtes de cinq Etats. Un accès restreint à de nombreuses régions au Darfour a gravement entravé la capacité du Haut Commissaire en matière d'opérations et de réponse aux besoins des populations déplacées.

Dans la Corne de l'Afrique, le mois d'août a été marqué par la fin de la transition politique en Somalie, le serment prononcé dans la Chambre basse et l'élection du porte-parole du nouveau Parlement fédéral somalien. En dépit de ces développements, plus d'un quart de la population somalienne reste déplacée, avec 1,36 millions de déplacés internes et 1 million de réfugiés dans la région, y compris 55 000 personnes ayant fui le pays en 2012. A Dadaab, au Kenya, les conditions de sécurité se sont détériorées suite à l'enlèvement d'agents humanitaires en septembre 2011 et à l'utilisation d'engins explosifs

improvisés. Trois agents humanitaires enlevés à Dadaab sont toujours retenus en otage. La situation s'est encore dégradée en juin 2012 avec l'enlèvement de quatre agents humanitaires et l'assassinat de leur chauffeur. Ces quatre agents ont été relâchés peu après l'enlèvement. Le déploiement par le Gouvernement kenyan de 320 policiers supplémentaires, ainsi que des approches novatrices en matière de gestion de la sécurité, conçues par le HCR et ses partenaires, ont permis la poursuite des opérations essentielles.

En Ethiopie, le HCR a continué de faire face à deux situations d'urgence impliquant plus de 160 000 réfugiés arrivant de Somalie et du Soudan depuis le début de 2011 ainsi qu'à l'arrivée constante de réfugiés en provenance de l'Erythrée. La fourniture des services de santé et de nutrition dans tous les camps est restée une priorité absolue et a permis d'abaisser le taux de mortalité, particulièrement à Dolo Ado.

Depuis l'éruption de violence au Nord-Kivu, en République démocratique du Congo (RDC), en avril 2012, environ 390 000 personnes ont été déplacées à l'intérieur du territoire et plus de 60 000 d'entre elles ont fui vers le Rwanda et l'Ouganda voisins. Au Rwanda, tous les nouveaux arrivants ont été enregistrés et ont reçu une assistance au Centre de transit de Nkamira et pratiquement 14 000 réfugiés ont été transférés vers le nouveau camp de Kigeme. A fin août, plus de 40 000 nouveaux arrivants de RDC ont été enregistrés dans le Centre de transit de Nyakabanda au sud de l'Ouganda, outre les 81 500 réfugiés congolais déjà hébergés dans le pays. La plupart des nouveaux arrivants sont transférés dans une ancienne zone d'installation de réfugiés appelée Rwamwanja, qui doit être complètement réaménagée.

B. Progrès accomplis et défis rencontrés dans la mise en œuvre des priorités stratégiques

i) Intensification des efforts dans la recherche de solutions durables

Solutions globales

Le HCR a travaillé en étroite coopération avec le Gouvernement angolais, les pays de la région et d'autres partenaires pour mettre un terme au chapitre des réfugiés angolais. Des progrès importants ont été accomplis en 2012, un grand nombre d'Angolais étant rentrés chez eux et un certain nombre de pays de la région offrant des possibilités d'intégration sur place. La cessation du statut de réfugié pour les Angolais ayant fui la guerre d'indépendance et la guerre civile qui a suivi, a pris effet au 30 juin 2012. Malgré ces réalisations, il reste beaucoup à faire, en particulier pour ceux qui ont exprimé leur souhait de rentrer mais ne l'ont pas encore fait.

Alors que la majorité des réfugiés libériens sont rentrés à la maison depuis la fin du conflit en 2003, il y avait encore presque 60 000 personnes en Afrique de l'Ouest en 2011. Leur statut de réfugié ayant officiellement cessé le 30 juin 2012, le HCR travaille en étroite collaboration avec les gouvernements hôtes et d'autres partenaires à la mise en œuvre des trois composantes de la Stratégie globale de solutions durables : le rapatriement librement consenti de plus de 25 000 réfugiés, l'intégration sur place d'environ 12 400 personnes et la gestion de la situation pour ceux qui ont toujours des besoins en matière de protection internationale.

Rapatriement librement consenti

Entre le début de l'année et l'entrée en vigueur de la clause de cessation le 30 juin 2012, quelque 20 000 réfugiés angolais sont rentrés chez eux. En outre, 24 000 Angolais en RDC ont exprimé leur souhait de rentrer dans leurs foyers mais n'ont pas pu le faire avant la fin des retours organisés.

Alors que le Gouvernement angolais, le HCR et les pays hôtes sont convenus que les retours spontanés et assistés se poursuivraient après le 30 juin 2012, les nouvelles modalités restent à définir. En Afrique de l'Ouest, plus de 17 000 réfugiés libériens ont

reçu une assistance au retour bien que le HCR puisse ne pas être en mesure de rapatrier les 8 000 réfugiés restants avant la fin de l'année en raison d'une pénurie de fonds. Quelque 5 800 réfugiés ivoiriens ont reçu une assistance au retour depuis le début de l'année, mais le rapatriement librement consenti prévu des réfugiés ivoiriens depuis le Libéria est interrompu du fait des attaques récentes de la part de groupes armés en Côte d'Ivoire.

Environ 81 000 réfugiés de la République du Congo ont exprimé leur souhait de rentrer en RDC. Sur ce nombre, plus de 17 000 ont reçu une assistance au retour depuis le lancement de l'opération de rapatriement librement consenti en mai mais le manque de fonds hypothèque la poursuite de ce programme.

L'opération conjointe entreprise par le HCR et le Gouvernement tanzanien afin de déterminer les besoins de protection des réfugiés burundais dans le camp de Mtabila s'est achevée en juillet. Cette opération a établi qu'entre 2 500 et 3 000 réfugiés ont toujours besoin de protection. Le 1 août 2012, le gouvernement a déclaré que la clause de cessation s'appliquerait à environ 35 400 réfugiés dont on a estimé qu'ils n'avaient pas besoin de protection internationale. Le HCR continue de travailler avec le Gouvernement tanzanien pour parachever la fermeture du camp grâce aux retours volontaires et travaille simultanément avec les autorités burundaises pour encourager les retours et veiller à ce que les rapatriés reçoivent une aide à la réinsertion.

Intégration sur place

A l'est du Soudan, l'Initiative de solutions intérimaires a été lancée par le HCR, le PNUD et la Banque mondiale, en coopération avec le gouvernement afin d'appuyer la transition entre les camps de réfugiés et les zones d'installation autonomes. Alors que la mise en œuvre s'est révélée lente, en partie en raison d'un manque de fonds, l'Initiative a permis à trois camps de réfugiés de parvenir à l'autosuffisance.

Les efforts soutenus en matière d'intégration locale en faveur de 12 400 réfugiés libériens se sont poursuivis en 2012. Le degré élevé de coopération entre les membres de la communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest offre des possibilités concrètes à un certain nombre de réfugiés. En outre, l'approbation par le Gouvernement du Ghana d'un document conceptuel sur l'établissement d'une politique nationale en matière d'intégration sur place constitue un développement positif.

Le HCR a continué de travailler en étroite collaboration avec le Gouvernement zambien et d'autres gouvernements de la région afin de mettre sur pied des dispositifs en matière d'intégration sur place des Angolais.

Réinstallation

Au cours des six premiers mois de 2012, presque 6 000 réfugiés d'Afrique ont vu leur dossier soumis aux fins de réinstallation. Ce déclin marqué, par rapport aux années précédentes, est essentiellement attribuable à la diminution du nombre de dossiers soumis en provenance du Kenya, en raison de la dégradation des conditions de sécurité dans les camps de réfugiés de Dabaab. Si l'année dernière l'essentiel des réfugiés étaient de nationalité somaliennes, en 2012 ceux de RDC se sont révélés plus nombreux. Conformément à une approche sous-régionale en matière de réinstallation des réfugiés de RDC, un plan d'action pluriannuel a été lancé en 2012 pour accroître la réinstallation des réfugiés congolais. En 2012, la priorité a continué d'être accordée à la réinstallation des réfugiés en provenance de République centrafricaine, d'Erythrée, d'Ethiopie et du Soudan.

ii) Promouvoir un environnement propice à la protection

Un environnement peu propice à la sécurité des réfugiés et des travailleurs humanitaires reste un sérieux défi dans de nombreuses opérations menées en Afrique. Les conditions de sécurité à Dadaab, au Kenya, ont contraint le HCR et ses partenaires à réduire leur présence et à dépendre beaucoup plus des communautés réfugiées pour la livraison des articles d'assistance et les services. Le transfert des réfugiés loin des zones frontalières

périlleuses constitue une priorité clé en Ethiopie, au Soudan du Sud, ainsi qu'au Burkina Faso, en Mauritanie et au Niger.

En 2012, le HCR a poursuivi ses activités pour renforcer les cadres normatifs et institutionnels, garantir le fonctionnement adéquat des systèmes d'asile et renforcer les capacités nationales à faire face à un nombre croissant de demandeurs d'asile et de réfugiés. Le HCR a fourni des conseils sur la législation nationale en matière d'asile à un certain nombre de pays. Au Malawi, le HCR a aidé le gouvernement à passer en revue la législation sur les réfugiés, ce qui a conduit à la promulgation d'une nouvelle politique concernant les réfugiés. En Zambie, un nouveau projet de loi sur les réfugiés a été rédigé et sera prochainement soumis au Parlement pour approbation. Au Soudan du Sud, le Parlement a récemment approuvé une nouvelle loi sur les réfugiés et le HCR a été invité à appuyer la préparation des décrets d'exécution.

Le HCR a établi une capacité d'enregistrement des réfugiés maliens au Burkina Faso, en Mauritanie et au Niger. En Côte d'Ivoire, une opération de contrôle des réfugiés libériens a été conduite à l'appui de la Stratégie globale de solutions durables élaborée pour ce groupe.

En 2012, le HCR a poursuivi ses liens de coopération avec les gouvernements et les partenaires concernés pour renforcer la réponse en matière de protection face aux mouvements migratoires mixtes. Le HCR a continué d'appuyer l'Union africaine concernant l'élaboration de matériaux de formation à la gestion des frontières et à la mise en œuvre d'une campagne de lutte contre le trafic. Dans la Corne de l'Afrique, des conseils techniques ont été fournis en ciblant particulièrement l'introduction clandestine de personnes, en particulier dans le Sinaï et dans le Golfe d'Aden. En Afrique australe, où les Etats ont de plus en plus restreint l'accès à l'asile face au mouvements migratoires mixtes, le HCR a continué de préconiser une approche prenant davantage en compte la protection aux niveaux national et sous-régional. Un projet conjoint, impliquant le HCR, le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance ainsi que l'Organisation internationale pour les migrations a été élaboré pour appuyer le Gouvernement zambien en matière de prévention et de réponse au trafic humain et à la gestion des mouvements migratoires mixtes. En Afrique de l'Ouest, le Groupe régional sur la protection dans les mouvements de migration mixte, comprenant le HCR, l'OIM et le Haut Commissariat aux droits de l'homme a poursuivi ses efforts en matière de création de capacités, y compris la formation.

En 2012, le HCR a continué de mettre en œuvre sa politique sur les réfugiés urbains. Une mission d'experts techniques a été dépêchée au Cameroun pour examiner l'amélioration des services de santé et les activités conduisant à des moyens d'existence pour les réfugiés urbains.

La promotion de la ratification de la Convention de l'Union africaine pour la protection et l'assistance des déplacés internes en Afrique est restée un objectif clé en 2012 afin de permettre l'entrée en vigueur de la Convention d'ici à la fin de l'année. Une seule ratification supplémentaire est nécessaire pour atteindre cet objectif. Le HCR continuera d'aider les gouvernements à transposer les dispositions de la Convention dans la législation nationale.

En 2012, les efforts de plaidoyer du HCR ont servi à consolider un certain nombre d'engagements pris par les Etats africains au cours de l'Evènement intergouvernemental au niveau ministériel de décembre 2011¹. Le Bénin, le Burkina Faso et le Nigéria ont adhéré à la Convention de 1954 relative au statut des apatrides et/ou la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie, et un certain nombre d'autres Etats honorent actuellement leurs engagements en matière d'apatridie moyennant l'adhésion et la réforme législative.

¹ Evènement intergouvernemental au niveau ministériel des Etats membres des Nations Unies à l'occasion du soixantième anniversaire de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et du cinquantième anniversaire de la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie

C. Information financière

Compte tenu du nombre de crises en Afrique, le budget initial de 1,6 milliard de dollars E.-U. pour les opérations 2012 a été révisé afin de prendre en compte les nouvelles exigences et ce budget s'établit désormais à 1,9 milliard de dollars E.-U.

Trois appels supplémentaires ont été lancés au cours de cette année. Le premier appel présente des besoins financiers initiaux de 144,8 millions de dollars E.-U. afin de répondre à l'afflux de Soudanais au Soudan du Sud et en Ethiopie. Cet appel a été révisé en juin et porté à 219,8 millions de dollars E.-U. L'appel initial pour la situation au Mali, de l'ordre de 35,5 millions de dollars E.-U., a également été révisé en hausse, le portant à 153,7 millions de dollars E.-U.

Un appel spécial a été lancé pour couvrir certains aspects des stratégies globales de solutions durables pour les réfugiés angolais et libériens touchés par la cessation du statut de réfugiés. Les besoins budgétaires pour ces activités s'élèvent à 73,3 millions de dollars E.-U. A la mi-septembre, un appel visant à recueillir environ 39,7 millions de dollars E.-U. sera présenté afin de répondre d'urgence aux besoins de plus de 400 000 personnes en RDC déplacées par les affrontements récents à l'est et à l'intention des 75 000 réfugiés congolais au Rwanda et en Ouganda.

Les opérations du HCR en Afrique se trouvent confrontées à des situations d'urgence nouvelles, récurrentes ou en expansion. Dans la mesure où davantage de ressources sont nécessaires pour faire face à ces situations d'urgence, d'autres activités en font les frais, notamment l'éducation et la recherche de solutions définitives aux situations de réfugiés.